

participatif

La Fiscalité sur l'investissement en capital

Concernant le financement par investissement, pour les particuliers, plusieurs dispositifs permettent d'encourager ce type d'opération. Il est alors possible d'aller rechercher une réduction d'impôt de 18 % pour souscription au capital ou de réaliser l'opération dans le cadre d'un compte PME innovation (CPI) qui permet la fiscalisation des plus-values non pas l'année de leur réalisation mais l'année du retrait des liquidités.

Et enfin, le compte PEA PME/ETI permet une exonération d'impôt et de prélèvements sociaux sur les dividendes et sur les plus-values, à condition de n'effectuer aucun retrait pendant 5 ans.

Devant toutes ces possibilités, s'adresser à votre expert-comptable, fiscaliste ou conseiller en gestion de patrimoine permettra d'opter pour la formule la plus adaptée au projet.

Ludovic Jourden
Cerfrance Finistère

gestion juridique installation gestion

pour lui ?

- l'embauche se fait en CDI ;
- l'embauche se fait en CDD d'une durée d'au moins 6 mois, et pour au moins 100 heures par mois.

Quand le changement de caisse n'est pas automatique, le retraité a la faculté de demander lui-même à relever de la caisse de MSA. Il y a accès aux mêmes droits et prestations qu'avec la CPAM.

À noter enfin, l'adhésion du retraité à la complémentaire santé obéit aux règles propres à l'accord applicable dans l'entreprise qui l'emploie et aux cas de dispense qui y sont prévus.

Plus d'informations auprès du service emploi de votre FDSEA.



Thomas Ligavan
FRSEA Bretagne

Travailler en couple... Opportunité ou choix

Pauline est associée avec son père René depuis 5 ans sur une exploitation en viande bovine. Ils sont tous les deux passionnés de génétique et font de la sélection. Erwan, conjoint de Pauline depuis 3 ans, est porcher dans une exploitation voisine. René vient de se renseigner auprès de la MSA et envisage de faire valoir ses droits à la retraite dans 4 ans.

→ DES VISIONS DIFFÉRENTES

René n'a encore jamais abordé avec sa fille la question de sa retraite : *"Je pense quitter le Gaec dans 4 ans. Comment vois-tu les choses ? Moi, je pense à Erwan. Ce serait bien qu'on lui en parle"*. Pauline un peu surprise : *"Effectivement, je pense qu'à 65 ans, tu auras bien mérité ta retraite. Par contre, que veux-tu dire au sujet d'Erwan ?"* René précise : *"Je pense que ce serait une opportunité pour lui de s'installer. Il ne va peut-être pas rester salarié toute sa carrière... Et puis, travailler en couple, ça permet de tout partager. En plus, cela vous faciliterait la vie au quotidien car, avec les contraintes de son travail et les tiennes, ce n'est pas simple !"*

"Écoute papa, c'est sympa de te préoccuper de notre avenir à Erwan et moi. Mais nous en avons déjà parlé entre nous et nous n'avons pas du tout l'intention de travailler ensemble... en tout cas pour l'instant. Même si, comme tu le dis, cela serait plus simple d'un certain côté pour s'organiser, cela n'est pas notre choix. Erwan, sa passion, c'est le porc... et s'il devait s'installer un jour, ce serait dans cette production. Pour nous, il faut que chacun fasse un métier qui lui plait. Et puis, c'est important pour nous de séparer vie professionnelle et vie de couple pour que chacun garde une certaine indépendance".

→ ANALYSONS LES FAITS

René émet l'hypothèse de l'arrivée d'Erwan sur l'exploitation comme quelque chose de naturel, une évidence qui n'en est pas du tout une pour Pauline. En effet, les visions du père et de la fille sont divergentes. Le père met en avant les avantages en termes d'organisation et la satisfaction de tout partager entre conjoints. L'argumentation de Pauline s'appuie plutôt sur l'épanouissement professionnel de chacun et sur une vision où vie professionnelle et vie de couple sont bien distinctes.

Ce n'est pas une question de génération car ces deux visions coexistent chez les porteurs de projet en cours d'installation. La vision de René se retrouve chez des couples réalisant des installations autour d'un projet de vie incluant le professionnel qu'ils ont choisi de construire ensemble. La vision de Pauline est aussi parta-

gée par d'autres : ce n'est pas parce que les deux conjoints aspirent à travailler en agriculture qu'ils ont forcément la volonté de s'associer, tout comme des conjoints qui n'évoluent pas dans la même branche professionnelle.

Les chroniques "Relations humaines" sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et agricultrices dont nous changeons les prénoms.



Hélène Paris
Chambres d'Agriculture Bretonne
Groupe Relations humaines

> Travailler en couple ?
Deux visions existent chez les porteurs de projet en cours d'installation.